

PRESIDENCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES
ACADEMIQUES ET DE LA SCOLARITE &

NOTE DE SERVICE N° 058 /UK/P/SG/DAAS/2019

Portant période impérative d'inscription pour le compte de l'année académique 2019 – 2020

Le Président de l'université de Kara porte à la connaissance de la communauté universitaire que la période impérative des inscriptions, pour le compte de l'année académique 2019 – 2020, est fixée comme suit :

- Nouveaux étudiants : du 07 octobre au 15 novembre 2019
- Anciens étudiants : du 04 au 15 novembre 2019.

L'objectif visé est d'envoyer les listes des inscrits à la Direction des Bourses et Stages (DBS) dans un délai raisonnable.

Fait à Kara, le 23 OCT 2019

Le Président,

Prof Komla SANDA